

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2023
COMMUNE DE VILLACERF

La réunion a débuté le 10 mars 2023 à 19h30 sous la présidence du Maire, Monsieur POIVEZ Kévin.

Membres présents :

Monsieur BARBAS Wilfried
Madame BRIGUET-TRUBAT Alexandra
Monsieur DELANNOY Roland
Monsieur DENIS Stéphane
Monsieur DENOMBRET Maxime
Madame FAURE Séverine
Monsieur FELIX Maxime
Monsieur GUILLOT Christophe
Madame IGLESIAS Ludivine
Monsieur JULMANN Vincent
Monsieur POIVEZ Kévin
Monsieur PORTA Fabien
Monsieur POURCELOT Olivier

Membres absents représentés :

Madame LEFOLD-LUCE Gaëlle : Pouvoir donné à M POIVEZ Kévin

Membres absents :

Secrétaire de séance : Monsieur DENIS Stéphane

Le quorum (plus de la moitié des 14 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

2023_01 - DEVIS RÉFECTION LOCAL MAIRIE
2023_02 - DEVIS DÉHERBAGE COMMUNE
2023_03 - PROPOSITION ACHAT DE TERRAIN
2023_04 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)
- Questions diverses

2023_01 - DEVIS RÉFECTION LOCAL MAIRIE

Monsieur le Maire présente les 2 devis effectués pour le remplacement de la poutre bois du local (ancien local pompiers) situé à côté de la mairie. Il précise que ces travaux sont devenus indispensables car il existe une menace d'effondrement. Ce local étant situé à proximité de l'entrée de l'école, cela pose des problèmes de sécurité.

Il présente deux devis :

1 – DEVIS « Les maçons de Troyes » :	13 816.96 € HT
2 – DEVIS « EURL PESANTI » :	9 350.00 € HT

Ces deux devis présentent quelques particularités, notamment le remplacement de la poutre bois par une poutre béton (les maçons de Troyes) à la demande de M. le Maire, alors que PESANTI a prévu le remplacement à l'identique en bois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer la prestation à la société PESANTI pour un montant de 9350,00 €HT,
- AUTORISE Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires au budget 2023,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

14 voix pour

2023_02 - DEVIS DÉHERBAGE COMMUNE

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a avancé la date d'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités locales dans l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé – initialement prévue au 1^{er} janvier 2020 – au 1^{er} janvier 2017.

Considérant que le désherbage manuel par l'employé municipal sur l'ensemble du territoire de la commune serait chose impossible à réaliser,

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée un devis de désherbage élaboré par la Société AIR SOL pour un montant annuel de 10 700 € HT pour un ensemble de voiries restant à définir par Monsieur le Maire.

A ce devis, il convient d'ajouter la prestation cimetière pour un forfait annuel de 2 420€ HT

Pour information, les produits employés par la Société AIRSOL sont de type Bio contrôle, et bien sûr soumis à l'obligation de résultat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

- 3 voix POUR
- 5 voix CONTRE
- 5 Absentions

De ne pas donner suite au devis de la Société AIRSOL, estimant que le montant est beaucoup trop élevé pour une telle prestation.

2023_03 - PROPOSITION ACHAT DE TERRAIN

Monsieur le Maire expose au conseil que les parcelles de terrain Sises à Villacerf référencées au cadastre sous le n° B71 et d'une surface de 9540 m² sont à vendre. Ce terrain est situé à côté de la parcelle B1027, propriété foncière de la commune.

Monsieur le Maire propose, d'acheter les parcelles numérotées 1, 2 et 3 sur le plan joint dans le but d'une création d'une réserve foncière.

Il explique que les parcelles 2 et 3 seraient achetées pour la somme symbolique de 1,50 € le m² et serviraient au prolongement des chemins d'accès déjà existants.

La parcelle n° 3 d'une surface d'environ 5000 m² serait achetée au prix maximum de 24€ le m², en sachant que ce terrain se trouve actuellement en zone constructible et peut faire l'objet, par la suite, d'une division foncière.

Si le conseil décide d'acheter ce terrain, le Département accorderait une subvention à hauteur de 50 % du prix d'achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Autorise M. Le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix maximum de 24€ le m²

Dit que les sommes nécessaires à cette opération seront inscrites au budget communal 2023.

14 voix pour

2023_04 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un tableau, sous forme de document de travail, détaillant les divers projets d'investissement pour l'année 2023 comme suit :
Ce rapport donne lieu à un débat. Ce débat est acté par la présente délibération.

PROJETS	DÉPENSES
Travaux sur bâtiments communaux	15 000,00 €
Travaux sur réseau d'eau	40 000,00 €
Projet panneaux solaires	Etude 9 300,00 € Pose 40 000,00 €
Achat de terrain	130 000,00 €
Création zone 30	50 000,00 €

Article unique

Le conseil municipal prend acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

14 voix pour

Questions diverses

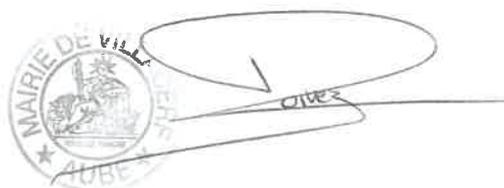
Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h00.

Monsieur DENIS Stéphane
Secrétaire de séance



Monsieur POIVEZ Kévin,
Maire



Commune de Villacerf

CONSEIL MUNICIPAL

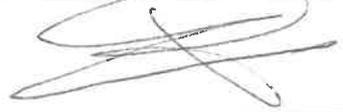
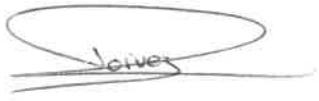
FEUILLET DE CLOTURE DE LA SEANCE DU 10/03/2023

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents et une place pour la signature du maire et du ou des secrétaires de séance.

N° des délibérations	Objet des délibérations
2023_01	DEVIS RÉFECTION LOCAL MAIRIE Approuvée
2023_02	DEVIS DÉHERBAGE COMMUNE Rejetée
2023_03	PROPOSITION ACHAT DE TERRAIN Approuvée
2023_04	DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB) Approuvée

Séance close à 22h00

Monsieur BARBAS Wilfried	
Madame BRIGUET-TRUBAT Alexandra	
Monsieur DELANNOY Roland	
Monsieur DENIS Stéphane	
Monsieur DENOMBRET Maxime	
Madame FAURE Séverine	
Monsieur FELIX Maxime	

Monsieur GUILLOT Christophe	
Madame IGLESIAS Ludivine	
Monsieur JULMANN Vincent	
Madame LEOFOLD-LUCE Gaëlle	absente A donné son pouvoir à Monsieur POIVEZ Kevin
Monsieur POIVEZ Kévin	
Monsieur PORTA Fabien	
Monsieur POURCELOT Olivier	

Monsieur DENIS Stéphane
Secrétaire de séance

Monsieur Kévin POIVEZ
Maire

